

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 5 DECEMBRE 2014
N° d'ordre de la délibération : 34
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 21 novembre 2014
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 14
Nombre de délégués
ayant donné pouvoir : 0

BUREAU
34

Le 5 décembre 2014 à 14 heures 30,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur RIVAL, Vice-Président.

Emprunt pour les travaux communaux

Étaient présents : Madame PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, COMET, DEBEURAIN, DESOR, FERRES, MENGAUD, MORANDIN, PARERA, RASPEAU, RIVAL, SARRALIE et STRAMARE.

Étaient absents ou excusés : Madame GIBERT, Messieurs BOUBE, CLEMENCON et IZARD,

Par arrêté n°2014/72 du Président Pierre IZARD, Monsieur Patrice RIVAL, Premier vice-Président du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, est chargé de la présidence du présent bureau,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PEREZ est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu les articles L 2121-29, L 2122-22 al. 3°, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndicat en date du 03 juillet 2014 qui donne délégation au Bureau pour prendre toute décision financière et budgétaire concernant par exemple les emprunts, les régies de recettes et d'avances, l'indemnité du receveur, les admissions en non-valeur, etc., à l'exclusion du vote du budget, de l'approbation du compte administratif et des mesures de la nature de celles visées à l'article L 1612-15 du CGCT concernant l'inscription au budget des dépenses obligatoires ;

Vu la proposition commerciale de la Banque Postale,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau le besoin en emprunt concernant les investissements réalisés par les communes membres du Syndicat, il précise qu'une consultation a été lancée pour 5 000 000 € et donne lecture des offres reçues ;

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité il décide:

Article 1 : Souscription d'un prêt taux fixe

- Prêteur : La Banque Postale
- Montant : 5 000 000 EUR
- Durée : 12 ans
- Objet : financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2015
- Score Gissler : 1A
- Taux : 1,64 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Amortissement : progressif à échéances d'annuités constantes
- Périodicité : semestrielle
- Versement des fonds : automatique au 03/02/2015
- Commission d'engagement : 0.15% du montant, soit 7 500 euros
- Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 5 DECEMBRE 2014
N° d'ordre de la délibération : 34
N° de feuillet : 2

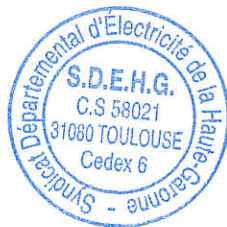
Emprunt pour les travaux communaux

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale; il est aussi habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

16 DEC. 2014